

Aménagement, nature

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE  
ET DE L'ÉNERGIE

*Direction générale de l'aménagement,  
du logement et de la nature*

**Arrêté du 21 mai 2014 du préfet de la région Auvergne et du président du conseil régional d'Auvergne portant agrément du conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne et du conservatoire d'espaces naturels de l'Allier**

NOR : DEVL1417742A

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Par arrêté du préfet de la région Auvergne et du président du conseil régional d'Auvergne en date du 21 mai 2014, sont agréés le conservatoire régional d'espaces naturels d'Auvergne et le conservatoire d'espaces naturels de l'Allier.